



Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail (C.H.S.-C.T.) du 30 juin 2020

Déclaration Solidaires Finances 13

Madame La Présidente,

Nous nous retrouvons pour la quatrième fois dans le cadre de la gestion du Covid 19.

Depuis le 11 mai, la reprise d'activité s'est effectuée dans chaque administration au vu d'un plan élaboré au niveau national décliné localement. Ce point d'étape nous semble essentiel .

La période inédite a fait consensus sur un point : l'importance des services publics dans notre société et le constat de leur dégradation organisée par les politiques publiques menées depuis 40 ans. Les services publics et leurs agents, pourtant mal traités depuis des années, ont répondu présents lors de cette crise.

Les agents ont démontré, une nouvelle fois, leur rôle essentiel au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale.

Solidaires Finances forme le vœu que cette prise de conscience soit l'occasion d'une refondation de notre administration sur les principes d'égalité et de solidarité.

Ces derniers mois ne doivent pas s'effacer de la mémoire collective. Les autorités politiques , administratives, économiques voudraient, encore maintenant comme avant, que les salariés perdent leur vie à la gagner . À croire que le chômage partiel dans le privé et le « rapt » des jours de congés et de RTT dans la Fonction Publique seraient la punition à payer pour l'interruption d'une activité dont les salariés et les fonctionnaires ne sont pas responsables.

Nous n'avons pas voulu la crise sanitaire, nous ne voulons pas du retour au jour d'avant .

Nous rappelons que le décret d'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique avec la mise en place du CSA entérine la casse des C.H.S.-C.T. Leur disparition est programmée pour le prochain renouvellement des instances, à l'occasion des élections professionnelles de 2022.

Soulignons aussi que d'entrée de jeu, la loi de transformation publique a supprimé une compétence essentielle des C.H.S.-C.T, qui ne fera pas partie non plus des compétences du CSA : celle portant sur l'expertise en cas de projet important modifiant les conditions de travail, compétence fondamentale alors que les agents de tous les secteurs administratifs subissent les conséquences d'un empilement de restructurations, de suppressions d'emplois, de transformation du travail...

La loi de transformation de la Fonction Publique, si elle avait été en vigueur au moment de la crise sanitaire, n'aurait pas permis de s'appuyer sur les représentants des C.H.S.-C.T, n'aurait pas permis toutes les discussions, y compris contradictoires, que nous avons eues sur les protocoles sanitaires, les plans de continuité puis de reprise d'activité.

Nous rappelons notre opposition aux restructurations en cours (Nouveau Réseau de Proximité, démétropolisation, transfert de missions de recouvrement en provenance des douanes) , celles ci ne peuvent que fragiliser la DGFIP . Elles doivent être annulées. Les suppressions d'emplois doivent être stoppées

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, Solidaires Finances tient à remercier tous les acteurs de prévention, les médecins, les assistantes sociales, les assistants de prévention ainsi que les personnels des services de ressources humaines et des conditions de vie au travail, de la logistique et des services informatiques.

En ce qui concerne l'organisation du travail dans ce plan de reprise de l'activité, la mise en place généralisée et adaptée du télétravail pendant la période de crise met en avant la nécessité de sensibilisation et de formation des cadres intermédiaires, à la fois sur l'encadrement et le suivi du télétravail et du travail à distance dans toutes ses déclinaisons et surtout sur les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

De manière plus globale, il ne faudrait pas que les directions s'engouffrent dans la brèche et qu'on en arrive trop rapidement à une généralisation des dispositifs en dehors des périodes de crise comme celle que nous venons de vivre .

Solidaires dénonce l'utilisation qui est faite de cette modalité de travail et les volontés du ministère de s'appuyer sur un événement de ce genre pour envisager ensuite un déploiement généralisé du télétravail.

La crise et le confinement ont mis à jour l'importance et la nécessité de maintenir un lien dans les collectifs et de veiller à ne pas isoler les agents.

Solidaires Finances rappelle que le télétravail se fait sur la base du volontariat, une généralisation des pratiques mettrait en péril cette notion.

Le télétravail, s'il a été la solution sanitaire à privilégier face au travail présentiel dans un contexte de Covid-19 n'est pas une modalité organisationnelle à généraliser à outrance dans une situation normale.

De même ,il est impératif de revoir la contractualisation en matière de ménage, pour plus de sécurité et de confort pour les agents. Nous réitérons notre demande de décentraliser la gestion du « ménage », afin de donner la possibilité d'agir aux directions.

Nous abordons ce C.H.S-C.T . , alors que les accueils des Centres des Finances Publiques ont recouvert progressivement depuis le 22 juin. Cette ouverture doit se faire dans le respect des mesures sanitaires ,la priorité absolue étant la garantie de la santé et la protection des agents et du public.

La gestion « sanitaire » des accueils par les agents et les chefs de services inquiète les personnels . De nouveaux problèmes peuvent se greffer à ceux déjà rencontrés par les accueils en temps « normal ». La crise sanitaire est loin d'être derrière nous. Nous sommes, de plain-pied, entrés dans une crise économique où les différentes directions auront à n'en pas douter un rôle particulièrement central à jouer.

Si, chaque année, les services locaux des Finances Publiques reçoivent physiquement près de 4,5 millions de personnes, l'année 2020 s'annonçait déjà comme une année chargée en matière d'accueil du public, après la première année de « prélèvement à la source ».La déclaration doit servir à actualiser le taux de prélèvement.

Les questions seront d'autant plus nombreuses que le gouvernement a décidé de dispenser de déclaration près de 12 millions de foyers fiscaux. Loin de diminuer le volume de sollicitations, cette mesure en provoquera certainement . Les « simplifications » du pouvoir le sont rarement pour les contribuables et les agents.

La crise nous a d'ailleurs renseignés sur l'ergonomie des espaces de travail et d'accueil. Revenir sur les espaces ouverts et sur les accueils sans protection s'avère une nécessité.

On peut s'interroger légitimement sur l'après 10 juillet, dans quelles conditions les accueils et l'ensemble des services vont-ils fonctionner. ?

Lors du dernier C.H.S-C.T . , la DRFIP13 nous avait indiqué qu'une opération de maintenance de la climatisation était prévue avant la mise en route. Celle-ci s'avère plus difficile que prévu. Compte tenu des chaleurs actuelles, la DRFIP 13 doit prendre les mesures adaptées afin de préserver la santé des agents.

Nous souhaitons également aborder un point particulier concernant la DRFIP 13 . En effet, suite à notre visite sur le site de Sainte Anne , nous avons appris que des travaux de désamiantage sur le bâtiment B occupé par le ministère de l'intérieur ont débuté .

Solidaires Finances souhaite avoir des informations sur ces travaux dans la mesure où ils impactent les conditions de travail des agents de la DRFIP 13 . (inquiétude des agents due à la proximité des travaux ,réduction de nombre de places de parking...).

Pour les douanes, nous demandons de faire un point d'étape sur les travaux qui ont commencé à l'Hôtel des douanes de la Joliette. En effet, la visite CHSCT avant travaux a permis de mettre au jour des difficultés qui n'étaient pas apparues auparavant comme les problèmes de poussières dans les bureaux malgré le maintien des fenêtres fermées. Les nuisances sonores constatées par les participants de la visite sont réelles et peuvent être particulièrement insupportables pour les agents. Dans ce cas bien précis, le recours au télétravail doit rester ouvert aux personnes volontaires afin de leur garantir des conditions de travail décentes.

Enfin , nous rappelons notre demande lors du C.H.S.-C.T, la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est primordiale.

Il est nécessaire d'inscrire le risque lié à la présence du Covid19, dans la catégorie « risque biologique ». La crise sanitaire que nous vivons constitue un changement de circonstances qui doit conduire les employeurs à s'assurer que les mesures qu'ils mettent en œuvre habituellement sont toujours adaptées ou doivent l'être pour protéger les agents des Ministères contre les risques de contamination.

Plus que jamais la sécurité et la santé des agents est primordiale .